



## Vol de vélo qui prend de mauvaise proportion

Par **erwan56600**, le **21/01/2010** à **02:22**

Bonjour,

Quelque temps avant Noël, j'ai trouvé un vélo devant ma porte et, ne sachant pas à qui il appartenait, je l'ai donc rangé dans mon entrée visible de dehors.

Au bout de quelques semaines, mon père me demande de m'en débarrasser parce qu'il le gêne et que moi je ne peux pas en faire car blessé aux genoux. Je lui dit que ça sera mieux de le vendre au premier qui le veut, ça fera un heureux !

Quelques jours après la mise en vente sur internet, une personne qui habite assez loin de chez moi vient le chercher et me donne 130 € en liquide. Moi, je décide de laisser l'annonce sur le net au cas où le propriétaire du vélo le retrouve.

Quelques jours plus tard, mon voisin vient me voir en me disant que j'ai vendu son vélo volé, d'une valeur à neuf de 330 €. Je dit que je l'ai trouvé devant ma porte et que, comme personne n'est venu le chercher, je ne l'ai pas gardé.

Mon voisin a déposé plainte pour vol, mais pas contre moi car il ne savait pas que c'était moi. Alors, décidé à l'aider, je rappelle la personne à qui je l'ai vendu en lui expliquant tout. Celui-ci me fait un chantage en me disant que le vélo lui appartient, qu'il va porter plainte contre moi. Moi, je lui propose de le dédommager pour cette "incident" involontaire mais il se met alors à me demander de lui payer un vélo neuf. Je me dis que je ne suis pas forcément en position de l'ouvrir. Je vois ça avec mes parents, mon père accepte de lui en prendre un de la même valeur mais il refuse car il veut exactement le même, neuf, qui date de 2006. Je propose à mon voisin de racheter le sien tout simplement, après hésitation il finit par accepter que je lui repaye un nouveau vélo. Du coup, je pensais que tout était fini. J'ai rappelé l'acheteur pour lui dire qui pouvait le garder et que je lui enverrai la facture par lettre recommandée et, là, mon

voisin veut bien que je lui paie un nouveau vélo mais pas me donner la facture de l'ancien. Il me dit "par principe". Peu après, l'acheteur m'appelle en me disant qu'il va me tuer, m'enterrer et me mettre sur la paille à cause de ça. J'ai rappeler mon voisin pour dire que j'irai au poste de police leur expliquer le problème, mais là, il ne veut pas que je m'y rende. Alors quoi penser ? Qu'est-ce que je dois faire ? Et surtout qu'est-ce que je risque alors que j'ai tout essayé pour arranger la chose ? J'ai 20 ans et jusqu'à aujourd'hui, je n'ai eu aucun démêlé avec la police.

Merci de me répondre au plus vite car je suis perdu.